

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Morasse

<https://www.cadre21.org/membres/e6ef3e0029b47b3d6493077e>

Date d'obtention : 2021-10-08 14:55:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En me servant de l'aide-mémoire mis à notre disposition ; Il faut toujours s'assurer de rencontrer l'auteur du signalement / victime et faire une bonne évaluation de la situation en se servant de la grille d'évaluation. S'assurer de rencontrer toutes les personnes impliquées et rétablir la vie privée de la victime. Ensuite, il importe de communiquer avec la police si nous jugeons que la situation est malveillante ou de nature criminelle.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il peut arriver toutes sortes de situations pendant le protocole. Toujours se référer à L'aide-mémoire afin de s'assurer de prendre la bonne décision. Chaque situation est différente et il importe de ne pas prendre pour acquis l'intention, mais s'assurer de faire une bonne évaluation de la situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, L'étape la plus délicate est la première puisque c'est celle qui fait foi de tout, c'est-à-dire que c'est à ce moment que nous établissons le lien de confiance et qui fera la différence pour les autres étapes. Lorsqu'il s'agit d'une geste impulsif est aussi un moment délicat. Il importe de bien connaître les règles de l'établissement et s'assurer des dispositions au Code criminel.

En espérant le tout à votre satisfaction.